

TRAVAUX PUBLICS

Plan de Développement des Compétences

Entreprises de moins de 50 salariés
Modalités de Participation Financière 2023

Applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 dans la limite des fonds disponibles

La formation doit démarrer en 2023 et les demandes de financement doivent parvenir à Constructyts au moins 15 jours avant le début de la formation
La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructyts

BUDGET ANNUEL ENTREPRISE	PLAFOND COÛT PEDAGOGIQUE HORAIRE	PARTICIPATION AUX FRAIS DE SALAIRES	FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES (hors budget annuel)
<p>Coûts pédagogiques :</p> <p>Entreprises moins de 11 salariés : 3 500 € HT</p> <p>Entreprises de 11 à moins de 50 salariés : 5 000 € HT</p>	<p>Plafond : 32 € HT / heure / stagiaire</p>	<p>Pour les entreprises de moins de 11 salariés uniquement</p> <p>Dans la limite de 13 € HT / heure / stagiaire (sur conventionnelle)</p>	<p>Accompagnement VAE & Bilan de compétences Plafond de 2 000 € HT / VAE ou Bilan</p> <p>Clé A Evaluations (hors parcours formation) - préalable : Plafond 500 € HT - fin de formation : Plafond 250 € HT Parcours de formation (suite évaluation) - Coût pédagogique : Plafond 32 € HT / heure/ stagiaire</p> <p>Ingénierie AFEST Prestataire externe référencé par Constructyts : Plafond 900 € HT / jour dans la limite de 4 jours</p> <p>Appui Conseil RH / Numérique * : Prestataire référencé par Constructyts : Plafond 1 000 € HT / jour dans la limite de 2 jours de diagnostic / 6 jours d'accompagnement Aide limitée à 50 % pour les entreprises de 50/299 salariés **</p> <p><small>* Dispositif accessible aux entreprises de moins de 300 salariés ** Contactez nos équipes en région pour étudier d'éventuels financements complémentaires : cofinancements publics ou versements volontaires</small></p>